



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

Soixante-dix-septième session

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 1^{er}-5 juillet 2019

PLAN STRATÉGIQUE 2014–2019: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

(Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2014–2019 (le Plan stratégique)¹. Il incombe au Comité exécutif de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique chaque année. Le présent rapport rend compte de la cinquième et avant-dernière année civile (2018) de mise en œuvre.

1.2. La Commission du Codex Alimentarius ayant demandé, à sa trente-neuvième session, que les pratiques de gestion des travaux soient examinées régulièrement dans le cadre du suivi du Plan stratégique, le troisième examen mené sous la direction du Secrétariat a eu lieu entre septembre 2018 et février 2019; il était axé sur la fonction d'examen critique du Comité exécutif (activité 1.1.2). Les constatations et les recommandations de cet examen sont présentées dans le document CX/EXEC 19/77/5.

1.3. Les mesures de suivi liées au premier examen régulier (groupes de travail électroniques) sont indiquées dans le présent document (activité 4.1.3), tandis que la suite donnée aux recommandations du deuxième examen régulier (coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales d'établissement de normes) est présentée dans les documents CX/EXEC 18/77/6-8.

1.4. Les détails de l'état d'avancement du Plan stratégique pour l'année civile 2018 sont présentés à l'annexe I.

2. RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014–2019 DU CODEX

But 1: Établir des normes alimentaires internationales répondant aux problèmes actuels et nouveaux dans le domaine de l'alimentation

2.1. La Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante et unième session, tenue en 2018, a adopté deux nouvelles normes et textes apparentés (les normes) ainsi que 18 modifications² des normes actuelles.

2.2. La collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) est restée étroite en 2018, comme le montre la participation croisée des représentants de ces deux organisations aux principales manifestations et leur collaboration technique avec les activités du Comité du Codex, par exemple la certification électronique (collaboration de la CIPV et de l'OIE avec le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires) et la résistance aux antimicrobiens (participation de l'OIE aux réunions du Groupe spécial intergouvernemental sur la résistance aux antimicrobiens).

2.3. En ce qui concerne la coordination avec d'autres organisations internationales d'établissement de normes, le Secrétariat du Codex a recensé les points susceptibles d'être améliorés, présentés dans le document CX/EXEC 77/6-8.

But 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex

2.4. La FAO reste déterminée à protéger le financement de son programme de fourniture d'avis scientifiques en sanctuarisant le budget alloué au personnel et aux activités. En ce qui concerne les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments, il n'y a eu aucun changement

¹ <http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/>.

² Le terme «modifications» s'applique à la fois aux révisions et aux changements apportés aux normes du Codex existantes et aux textes apparentés.

en 2018.

2.5. Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu plusieurs activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités des laboratoires, ainsi que la surveillance et la communication des données. Actuellement, il n'existe aucun indicateur adéquat pour mesurer l'apport des données scientifiques des pays en développement, mais la quantité et la qualité des données qu'ils fournissent sont restées insuffisantes en 2018.

2.6. Comme les années précédentes, les recommandations en matière de gestion des risques ont été diffusées dans les normes publiées ou les textes apparentés. Des articles publiés dans la rubrique «Dernières nouvelles» du site web du Codex et des tweets ont également souligné les questions spécifiques d'évaluation des risques liées aux textes adoptés, ces derniers ayant été consultés par plus de cinq millions de personnes en 2018. Le Secrétariat du Codex a en outre produit et diffusé deux publications présentant au grand public les travaux de deux comités spécifiques (Comité du Codex sur les graisses et les huiles et Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire)³.

But 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex

2.7. En 2018, neuf sessions d'organes subsidiaires ont été organisées. Le nombre de délégations des pays en développement qui participent aux réunions physiques du Comité du Codex (y compris la Commission) a augmenté, passant de 28 pour cent (en 2017) à 30 pour cent (en 2018).

2.8. La coprésidence des groupes de travail électronique est en nette augmentation depuis 2014 et est passée de 75 pour cent (en 2017) à 86 pour cent (en 2018).

2.9. À la différence des groupes de travail électroniques, il n'existe pas de tendance annuelle claire concernant les pourcentages de sessions dirigées conjointement par le Comité et les groupes de travail physiques. Cependant, la direction conjointe des réunions physiques reste une pratique courante.

But 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces

2.10. Les technologies présentées entre 2014 et 2017 (système d'inscription en ligne, forum de discussion des groupes de travail électroniques, publi-postage automatisé, système de mise en ligne des observations, nouveau site web du Codex) ont continué d'être utilisées et améliorées tout au long de l'année, comme le montre l'augmentation globale des nombres d'utilisateurs.

2.11. Les groupes de travail électroniques continuent de jouer un rôle important dans le processus d'établissement de normes du Codex. En consultation avec les secrétariats des pays hôtes et les membres du Comité exécutif, le Secrétariat du Codex a élaboré un modèle de rapport pour les groupes de travail électroniques afin qu'ils mettent l'accent sur les questions importantes, ce qui facilitera la discussion au niveau du Comité. En outre, les points de contact du Codex ont reçu une formation sur l'utilisation et le suivi du forum de discussion en ligne des groupes de travail électroniques, dans le cadre des six ateliers régionaux qui ont été organisés en 2018. Les participants ont mis en commun de précieux enseignements sur les obstacles empêchant une participation plus active, question qui fera l'objet d'un examen plus approfondi lors de la réunion des comités FAO/OMS de coordination prévue en 2019.

2.12. Les secrétariats des pays hôtes se sont réunis lors d'un atelier en février 2018 (Paris, France) afin d'échanger des expériences pour harmoniser les procédures de travail et améliorer la collaboration entre eux, ainsi qu'avec le Secrétariat du Codex, sur les thèmes de l'accueil conjoint, des outils électroniques du Codex, des traductions et des services d'interprétation.

2.13. Sur un total de sept sessions de groupes de travail physique, six se sont tenues en marge des réunions de chaque comité. L'unique groupe de travail entre les sessions, créé par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires à sa vingt-troisième session, a expérimenté avec succès l'organisation d'un webinaire pour permettre la participation de tous. À sa vingt-quatrième session, le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires a recommandé que la future utilisation de webinaires ou de technologies similaires soit examinée, au cas par cas, par les organes subsidiaires du Codex lors de la création des groupes de travail physiques.

2.14. Le pourcentage global de documents de travail distribués dans les délais a diminué en 2018, passant de 33 à 26 pour cent.

³ [50 ans d'hygiène alimentaire](#) – Retour sur l'histoire d'un comité du Codex Alimentarius, de ses débuts modestes à ses réussites les plus marquantes (2018); L'huile, de l'or liquide <http://www.fao.org/3/ca3361fr/CA3361FR.pdf> – Comité du Codex sur les graisses et les huiles (2018).

3. CONCLUSIONS

3.1. La mise en œuvre du Plan stratégique a progressé de manière satisfaisante en 2018. Par rapport à l'année précédente, la plupart des résultantes des objectifs sont restées les mêmes, avec quelques exceptions indiquées ci-après.

3.2. La situation s'est améliorée sur les points suivants:

- participation des pays en développement aux réunions physiques du Codex (2.3.3);
- accueil conjoint des groupes de travail électroniques et des groupes de travail physiques (3.1.2);
- contributions financières au Fonds fiduciaire du Codex (3.1.3);
- adoption des systèmes informatiques présentés par le Secrétariat du Codex pour améliorer la communication et faciliter la participation (4.1.8).

3.3. En ce qui concerne la présentation des données scientifiques par les pays en développement (activité 2.3.1), l'équipe d'élaboration du nouveau Plan stratégique 2020-2025 a été informée que si elle est maintenue, un indicateur de progrès plus adéquat devra être élaboré afin que les informations relatives à la capacité de ces pays à participer aux programmes de fourniture d'avis scientifiques puissent être fournies. Par ailleurs, l'évaluation du degré de mise en place de dispositions institutionnelles à long terme par les pays en développement (activité 3.1.1) exige l'élaboration d'indicateurs de progrès plus adéquats.

3.4. La distribution dans les délais des documents de travail (4.1.4) continue de poser des problèmes qui ont des répercussions négatives sur l'efficacité de la gestion des travaux.

4. RECOMMANDATIONS

4.1. Les participants à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius sont invités à suivre les recommandations ci-après:

- 1) examiner si les résultats des activités évoluent dans la bonne direction et, pour les activités qui ne sont pas mises en œuvre de manière satisfaisante, proposer éventuellement des mesures permettant de les améliorer pendant la mise en œuvre du Plan stratégique 2020-2025;
- 2) prendre note des difficultés persistantes concernant le suivi des activités dont certains indicateurs ne sont pas clairs ou mesurables et veiller attentivement à la mesurabilité des indicateurs quand le Plan stratégique pour 2020–2025 sera finalisé;
- 3) demander au Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, de présenter le rapport final sur toute la durée de la mise en œuvre du Plan stratégique 2014-2019, à la soixante-dix-neuvième session du Comité exécutif.

Annexe I

RÉCAPITULATIF DES ÉTATS D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: ÉTABLIR DES NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LES ALIMENTS QUI TRAITENT DES ENJEUX ACTUELS ET ÉMERGENTS RELATIFS AUX ALIMENTS

Objectif 1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius

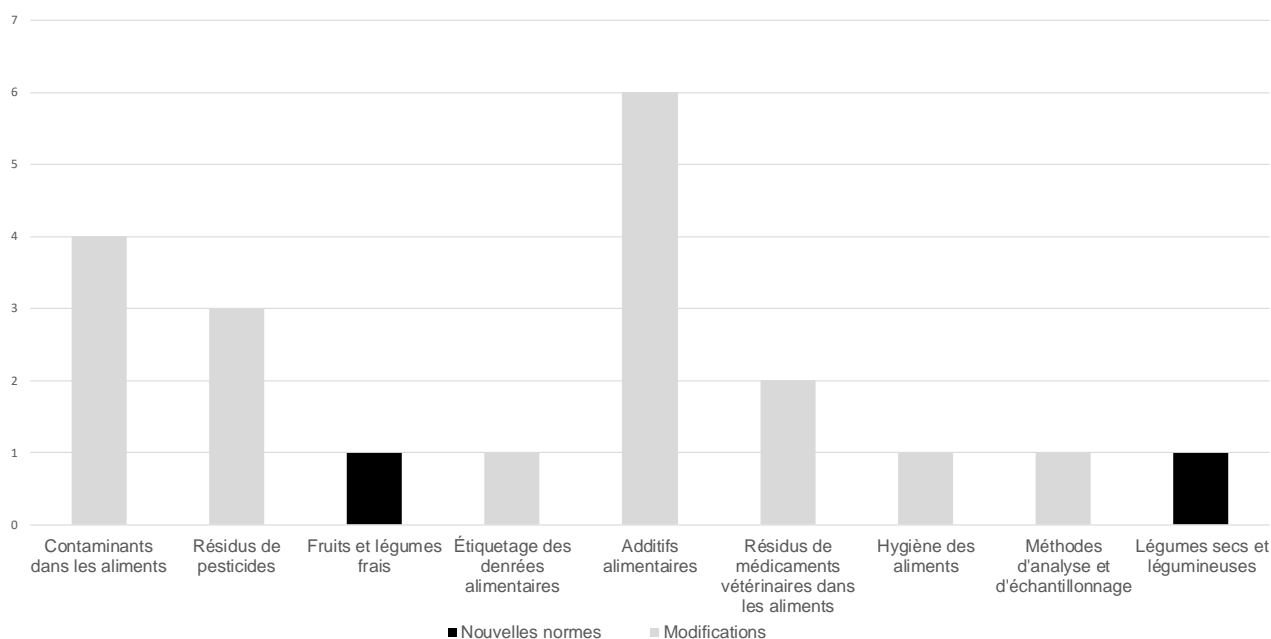
La Commission du Codex Alimentarius, à sa quarante et unième session, a adopté 2 nouvelles normes et 18 modifications des normes actuelles. Ces deux nouvelles normes s'appliquent aux fruits et légumes frais (aubergines) et aux légumes et légumineuses (quinoa).

Il n'y a pas de nouvelles informations disponibles concernant l'utilisation par les comités de leurs propres systèmes de hiérarchisation de leurs travaux.

La fonction d'examen critique du Comité exécutif est actuellement examinée conformément à l'activité 1.1.2 et les résultats obtenus jusque-là sont présentés dans le document CX/EXEC 19/77/5.

Activité 1.1.1

Figure 1. Nouvelles normes et modifications des normes actuelles adoptées en 2018 par le Comité



Objectif 1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux émergents⁴ et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises

Sur la base de l'expérience de l'enquête de 2016-2017 sur les enjeux émergents en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, une version simplifiée de l'enquête a été élaborée en 2018 par l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de la FAO. Son contenu et le processus de diffusion en 2019 ont été examinés lors d'une réunion avec tous les coordinateurs régionaux au Siège de la FAO (décembre 2018). Les résultats de l'enquête serviront de base aux discussions des six comités FAO/OMS de coordination qui ont prévu de se réunir en 2019 pour déterminer comment le Codex peut déterminer et traiter de façon proactive les enjeux émergents.

⁴ Les enjeux naissants en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques, les situations nouvelles qui font l'objet d'enquêtes et dont la dangerosité reste à déterminer ou les événements connexes extraordinaires (par exemple les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

Objectif 1.3: Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités

Le Codex et ses organisations sœurs l'OIE et la CIPV continuent de collaborer étroitement. Les représentants de l'OIE et de la CIPV prennent la parole lors de manifestations en marge des réunions du Codex, assistent aux sessions de la Commission et participent aux travaux techniques des organes subsidiaires concernés. En ce qui concerne la coordination avec d'autres organisations internationales d'établissement de normes, le Secrétariat du Codex a recensé les points susceptibles d'être améliorés dans l'Examen régulier de la gestion des activités du Codex 2017-2018 et les a présentés dans le document CX/EXEC 77/6-8.

Activité 1.3.1

Les documents suivants décrivent plus précisément la coopération entre les comités du Codex et l'OIE en 2018: CX/FICS 18/24/3 Add.2, CX/FH 18/50/4, CX/RVDF 18/24/4 et TFAMR6 CRD04.

En mai 2017, le Secrétariat du Codex a participé à la quatre-vingt-sixième assemblée générale de l'OIE (assemblée mondiale), ainsi qu'à une table ronde organisée par l'OIE sur le thème «*Establishing trust in the multilateral trade system through transparency and Standard's implementation monitoring*».

La coopération technique entre les comités du Codex et la CIPV en 2018 est décrite plus précisément dans le document CX/FICS 18/24/3 Add.1.

Le Codex a continué de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV sur le fonctionnement du système de mise en ligne des observations. En 2018, le Codex et la CIPV ont élargi l'utilisation de ce système aux documents autres que les normes (par exemple les observations sur le nouveau Plan stratégique du Codex).

En novembre 2018, le Secrétariat du Codex a participé, avec des représentants de la CIPV et de l'OIE, à l'atelier de coopération entre les services de douane des pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Activité 1.3.2

Après l'examen de la coopération avec d'autres organisations internationales d'établissement de normes en 2017-2018, le Secrétariat du Codex a recensé les points susceptibles d'être améliorés dans la planification et la gestion des activités en s'appuyant sur les retours d'information des organisations examinées et sur une réflexion sur ses propres pratiques de gestion des activités. La Commission a chargé le Secrétariat de donner plus de détails sur les recommandations de l'examen⁵ qui sont présentées dans le document CX/EXEC 77/6-8.

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: VEILLER À L'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES DU CODEX**Objectif 2.1: Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques**

Comme indiqué dans des rapports précédents, le CCCF, le CCFA, le CCFH, le CCPR et le CCRVDF ont demandé régulièrement des avis scientifiques aux organes d'experts mixtes FAO/OMS et se sont appuyés sur ces avis. Ces comités suivent les Principes de travail dans l'analyse des risques définis dans le Manuel de procédure afin de s'assurer qu'ils tiennent compte de tous les facteurs pertinents dans l'examen des options de gestion des risques. D'autres comités, notamment le CCNFSDU, le CCFFP, le CCFO et le CCNASWP, ont également requis les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, selon leurs besoins.

Outre les avis des organes d'experts de la FAO et de l'OMS, de manière générale, les membres demandent les avis des experts scientifiques et techniques nationaux, appartenant ou non à l'administration publique, et en tiennent compte avant d'élaborer et de présenter la position du pays.

Les recommandations en matière de gestion des risques sont diffusées dans les normes publiées ou les textes apparentés. Par ailleurs, des articles publiés dans la rubrique «Dernières nouvelles» du site web du Codex et des tweets ont souligné les questions spécifiques d'évaluation des risques liées aux textes adoptés. En 2018, le Secrétariat du Codex a en outre produit et diffusé deux publications présentant au grand public les travaux de deux comités spécifiques (CCFO et CCFH).

⁵ Voir REP18/CAC paragraphes 107 à 121.

Activité 2.1.4

En 2018, la Commission a adopté deux nouvelles normes et 18 modifications des normes actuelles. Les informations sur les textes adoptés ont été publiées sur le site web du Codex, ainsi que dans les rubriques des actualités des sites web de la FAO et de l'OMS. En outre, des articles publiés sur le site web du Codex mettent régulièrement en évidence le contenu de normes spécifiques et des informations sur la gestion des risques.

Le Secrétariat du Codex a utilisé Twitter pour relier les dernières actualités sur le commerce des denrées alimentaires et la sécurité des produits alimentaires aux normes du Codex. Environ 5 300 tweets ont été publiés et le nombre d'abonnés a continué d'augmenter (de 2 100) en 2018. Même si globalement moins de tweets ont été publiés au cours de cette année civile, le nombre de consultations a beaucoup augmenté (5 millions de consultations, soit 15 pour cent de plus qu'en 2017) grâce à des messages mieux ciblés et parce que l'accent a été mis sur les liens avec des comptes de premier plan.

Objectif 2.2: Assurer un accès durable aux avis scientifiques

La FAO reste déterminée à protéger le financement de son programme de fourniture d'avis scientifiques en sanctuarisant le budget alloué au personnel et aux activités. Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes, car elles continuent de provenir uniquement de financements extrabudgétaires.

Activité 2.2.1

Comme indiqué précédemment, le Conseil de la FAO (à sa cent cinquante-huitième session en décembre 2017) a validé et approuvé l'affectation d'une certaine proportion des fonds non dépensés de la FAO au fonds fiduciaire sans droit de regard. Cependant, à la fin de 2018, aucun fonds non dépensés dépassant le seuil fixé n'était disponible; par conséquent, aucun fonds supplémentaire n'a été alloué au programme de fourniture d'avis scientifiques.

Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes, car elles proviennent uniquement de financements extrabudgétaires. En outre, cela fait longtemps que la sécurité des produits alimentaires ne figure plus à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS.

Activité 2.2.2

Depuis la quarante et unième session de la Commission, la FAO a reçu des contributions extrabudgétaires d'un montant de 220 000 USD d'un seul donateur (Canada). Il est prévu que ces fonds supplémentaires soient utilisés pour certains projets liés aux activités menées par la FAO en matière d'avis scientifique.

Objectif 2.3: Augmenter la contribution scientifique des pays en développement

Sur les 188 membres du Codex, 78 (41 pour cent) étaient des pays en développement en 2018⁶.

En 2018, la quarantième et unième session de la Commission du Codex et les sessions des neuf organes subsidiaires⁷ se sont tenues. Au total, 442 délégations et 1 457 délégués y ont participé, notamment des experts techniques et scientifiques des différents pays. Sur les 442 délégations, 189 (soit 43 pour cent) venaient de pays en développement⁸. Sur les 1 457 délégués, 618 (soit 42 pour cent) venaient de pays en développement. Cela représente une augmentation globale par rapport à 2017.

Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu plusieurs activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités des laboratoires, ainsi que la surveillance et la communication des données. Actuellement, il n'existe aucun indicateur adéquat pour mesurer l'apport des données scientifiques des pays en développement, mais la quantité et la qualité des données qu'ils fournissent sont restées insuffisantes en 2018.

Activité 2.3.1

Les données mises à la disposition du public restent insuffisantes pour réaliser des évaluations de la sécurité sanitaire ou recommander des limites maximales de résidus. Cette question sera examinée parmi d'autres lors de la vingt-quatrième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

⁶ Depuis 2017, 3 pays ont quitté le groupe des pays en développement (pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure selon le classement de la Banque mondiale), à savoir l'Arménie, le Guatemala et la Jordanie, ramenant le groupe à un total de 81 pays.

⁷ Les sessions du Comité exécutif n'en font pas partie car leur participation est restreinte.

⁸ Selon le classement annuel de la Banque mondiale, les «pays en développement» sont définis comme étant les pays à faible revenu et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (2018).

Afin de résoudre le problème de l'insuffisance des données d'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires qui, dans certains domaines, sont essentielles, mais ne bénéficient pas du soutien d'un fabricant parrain, le JECFA a piloté un nouveau processus d'évaluation de certains médicaments vétérinaires en réponse à la demande de plusieurs membres du Codex. Grâce à une étude approfondie et critique de la documentation, le JECFA s'est efforcé avec ce processus de compléter les communications de données et de recueillir suffisamment de données pour soutenir la définition des limites maximales de résidus recommandées dans les aliments. La première phase pilote de 2017 a donné de bons résultats sur deux substances étroitement apparentées (dont l'une avait déjà été évaluée par le JECFA), ce processus s'est avéré insuffisant pour collecter suffisamment de données pour un troisième composé. Cependant, même si cette approche peut être utile dans certains cas spécifiques, il est probable qu'elle n'offrira pas la solution souhaitée dans tous les cas. Il convient de noter qu'elle entraîne une charge de travail supplémentaire considérable pour les spécialistes et le Secrétariat. Afin de préparer la session du CCRVDF, la quatre-vingt-huitième session du JECFA est prévue pour le troisième trimestre de 2019. Bien que cela soit encore tôt dans le processus, il semble que pour l'évaluation de certains composés la situation soit la même qu'en 2017, or l'insuffisance des données des parrains ne peut pas être facilement et rapidement compensée par des études bibliographiques.

Activité 2.3.2

Un appui a été fourni dans le cadre de diverses modalités de renforcement des capacités:

- Un projet financé par le FANDC et cogéré par la FAO et l'OMS a mis en œuvre une étude de l'alimentation totale au Nigéria, au Mali, au Cameroun et au Bénin.
- La poursuite du financement du Fleming Fund du Ministère de la santé du Royaume-Uni soutient un projet conjoint FAO/OIE/OMS visant à inciter les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est à lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», comprenant une surveillance intégrée et la communication de données sur la résistance aux antimicrobiens.
- La FAO a organisé des ateliers sous-régionaux ou nationaux de développement en laboratoire (comprenant les infrastructures), soit au total 30 activités de formation sur le développement en laboratoire auxquelles ont participé plus de 1 000 personnes de 120 pays (dont 25 pays les moins avancés).

Globalement, le nombre de pays qui fournissent des données en réponse aux appels à fourniture de données a légèrement augmenté. Des statistiques synthétiques sont publiées dans la base de données GEMS/Aliments. Les pays de l'ANASE reçoivent de l'OMS une assistance technique sur les données sur la consommation alimentaire. En outre, les données sont de plus en plus fournies par le biais de l'Outil de données sur la consommation alimentaire individuelle mondiale (FAO/WHO GIFT), qui est une plateforme en ligne de données en accès libre hébergée par la FAO et gérée par l'OMS. Cette plateforme permet d'accéder à des données harmonisées sur la consommation alimentaire individuelle, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Depuis 2018, cette base de données constamment enrichie bénéficie, pour une période de quatre ans, d'une subvention de la Fondation Bill et Melinda Gates qui permettra de la transformer en une véritable plateforme mondiale contenant au moins 50 ensembles de données d'ici à 2022. FAO/WHO GIFT fournit des données ventilées par sexe et par âge, qui sont nécessaires dans les domaines de la nutrition et de l'exposition aux risques d'origine alimentaire, sous forme de microdonnées ou de statistiques synthétiques que les comités du Codex utilisent dans leurs activités.

Activité 2.3.3

En 2018, une session ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius et neuf sessions d'organes subsidiaires se sont tenues. Par comparaison avec l'année précédente, la proportion de délégations de pays en développement a augmenté de 2 pour cent. Le CCFA, à sa cinquantième session, et le CCCF, à sa douzième session, sont les organes subsidiaires qui ont accueilli le plus de délégations de pays en développement en 2018.

Figure 2. Nombre total de délégations et nombre de délégations des pays en développement pour la période 2014–2018

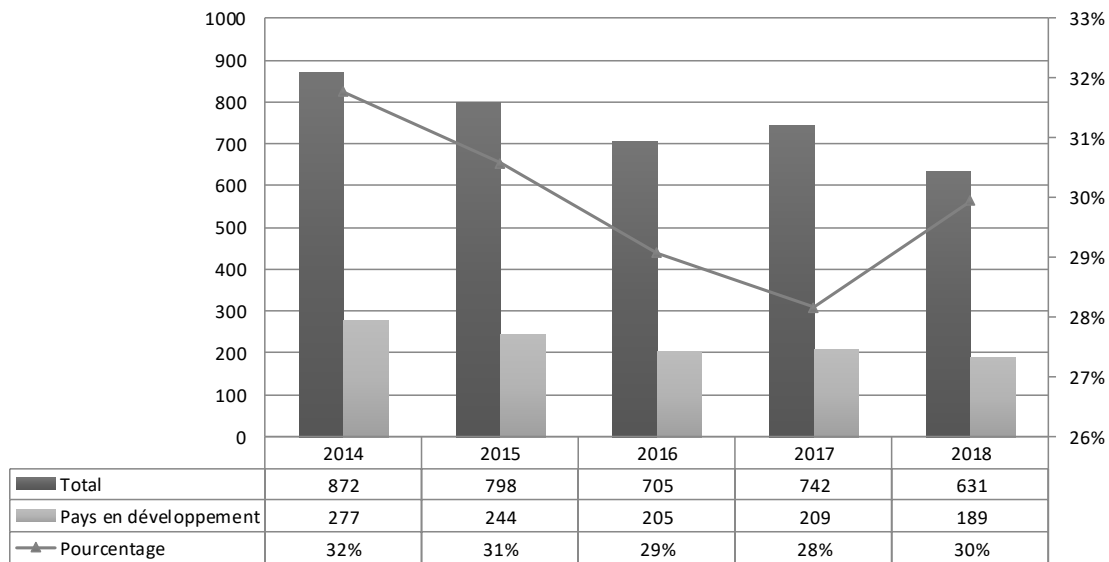


Figure 3. Nombre total de délégués et nombre de délégués des pays en développement pour la période 2014–2018

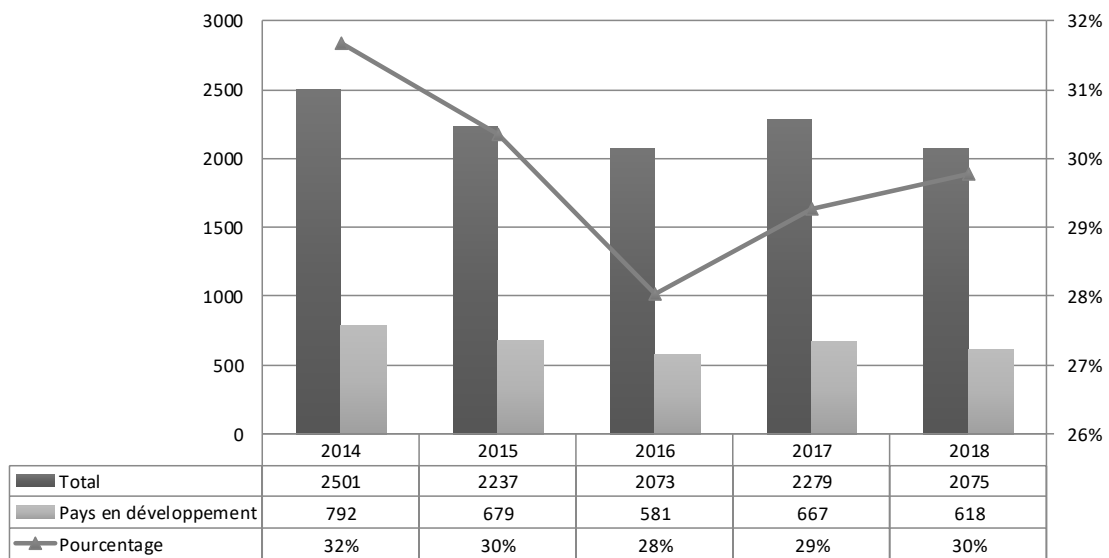


Figure 4. Nombre total de délégations et nombre de délégations des pays en développement par session, 2018

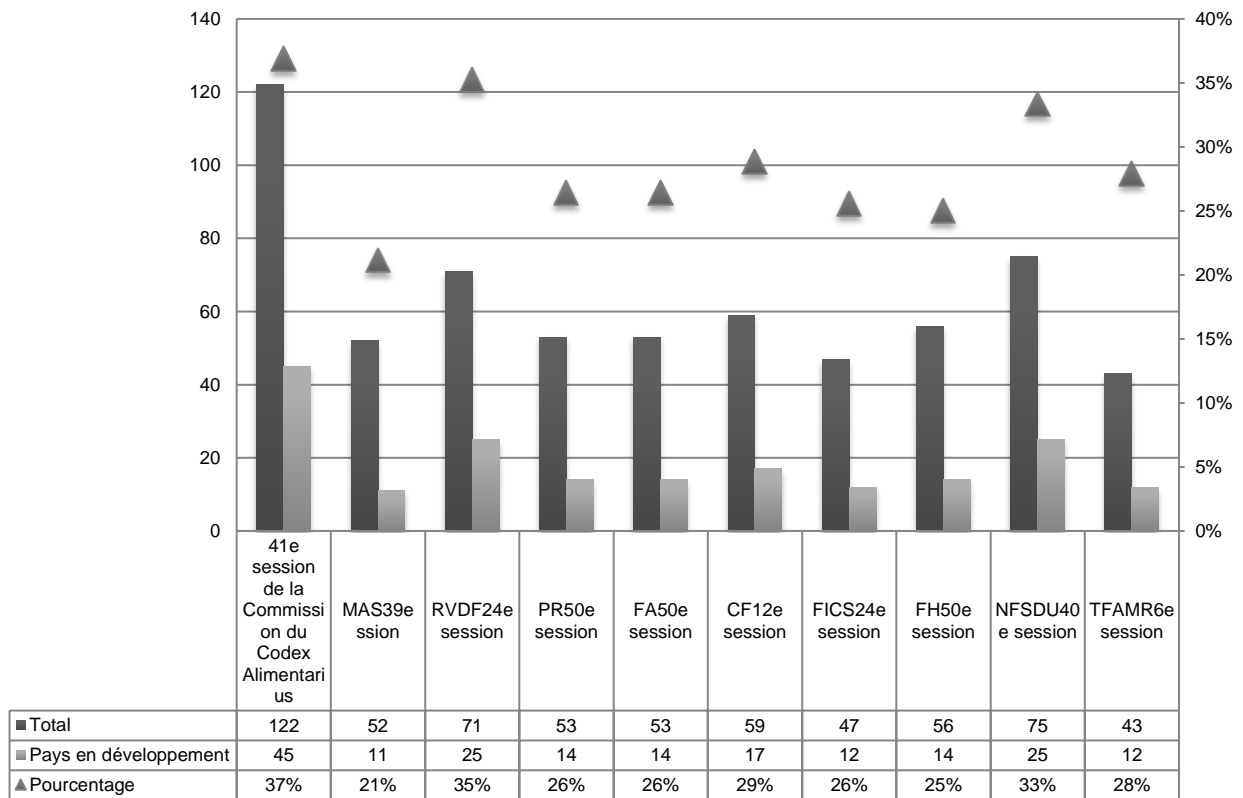
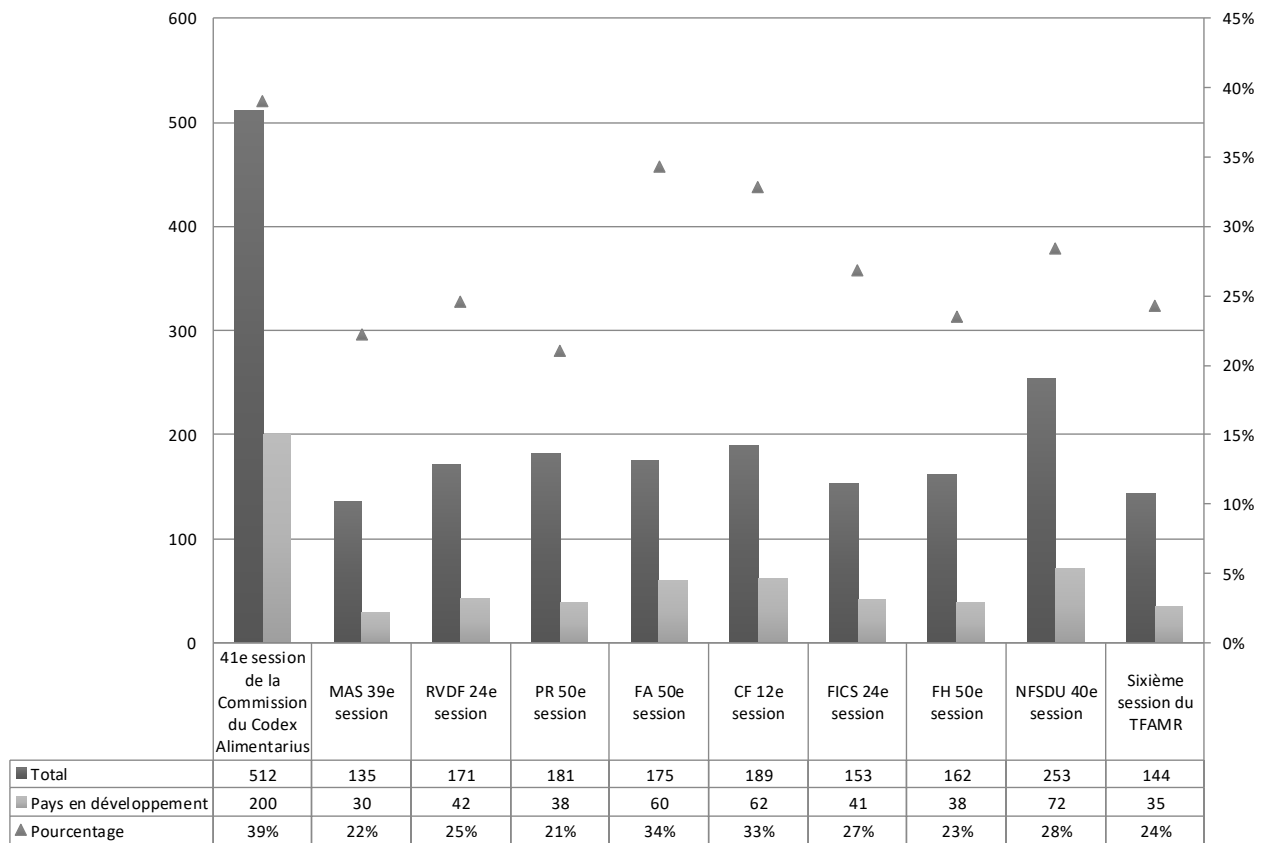


Figure 5. Nombre total de délégués et nombre de délégations des pays en développement par session, 2018



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: FACILITER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUS LES MEMBRES DU CODEX

Objectif 3.1: Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex

Le Fonds fiduciaire du Codex soutient 11 pays et un projet de groupe dans le but de développer des capacités fortes, solides et durables de participation au Codex (situation: mai 2019). Dans les quatre premiers pays qui ont reçu un soutien (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal), les projets nationaux se termineront à la fin de 2019 ou au premier trimestre de 2020. Tous les pays qui demandent une aide du Fonds fiduciaire du Codex ont évalué leurs capacités de participation au Codex à l'aide de l'outil de diagnostic FAO/OMS pour l'évaluation de l'état du Programme national du Codex (outil de diagnostic du Codex). Les pays et les groupes de pays reçoivent un appui pendant une période de trois ans maximum à la fin de laquelle l'outil de diagnostic du Codex peut être réutilisé pour évaluer les progrès du renforcement des structures nationales du Codex. Le financement du nouveau Fonds fiduciaire du Codex lancé en 2016 commence à reprendre. En 2018, dix donateurs ont contribué au Fonds fiduciaire du Codex pour un montant de 2 050 848 USD.

En 2018, les organes subsidiaires ont tenu neuf sessions dont une a été organisée conjointement. Pour ce qui est des 43 groupes de travail électroniques créés en 2018, 37 d'entre eux ont été coprésidés, soit 86 pour cent.

En ce qui concerne les sept groupes de travail physiques de 2018, quatre ont été organisés conjointement, soit 57 pour cent. S'il n'est pas possible de dégager une tendance annuelle nette quant au pourcentage de sessions de comités ou de groupes de travail physiques organisées conjointement, ce pourcentage est en hausse continue s'agissant des groupes de travail électroniques.

En ce qui concerne les documents de travail et l'interprétation, les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ont été utilisées lors de la quarante et unième session de la Commission du Codex et toutes les langues officielles, sauf le chinois, ont été utilisées lors des soixante-quinzième et soixante-seizième sessions du Comité exécutif. Tous les comités s'occupant de questions générales et tous les comités de produits ont employé l'anglais, le français et l'espagnol comme langues de travail. Tous les groupes de travail électroniques créés en 2018 ont utilisé l'anglais, 5 pour cent d'entre eux ont utilisé l'espagnol et 23 pour cent le français.

Activité 3.1.2

Figure 6. Sessions des organes subsidiaires organisées conjointement, 2014-2018

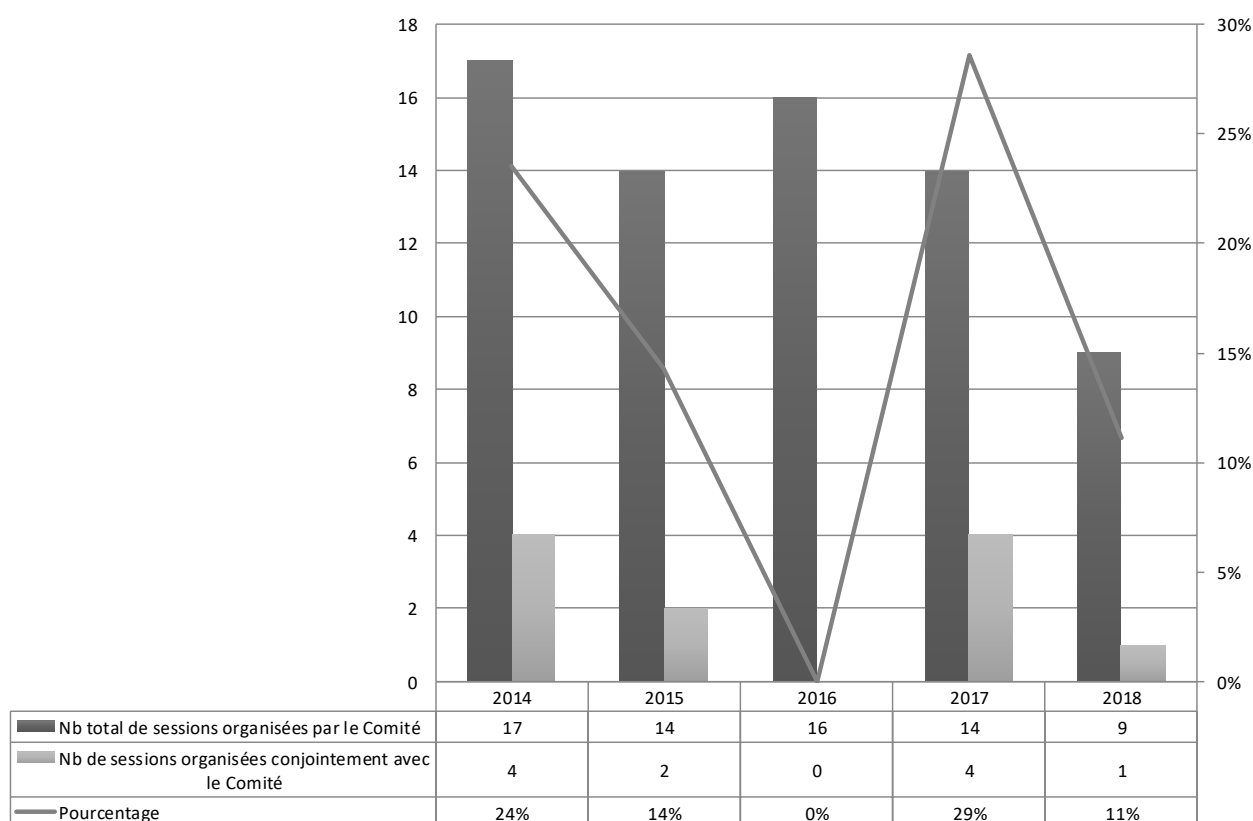


Figure 7. Groupes de travail électroniques coprésidés, 2014-2018

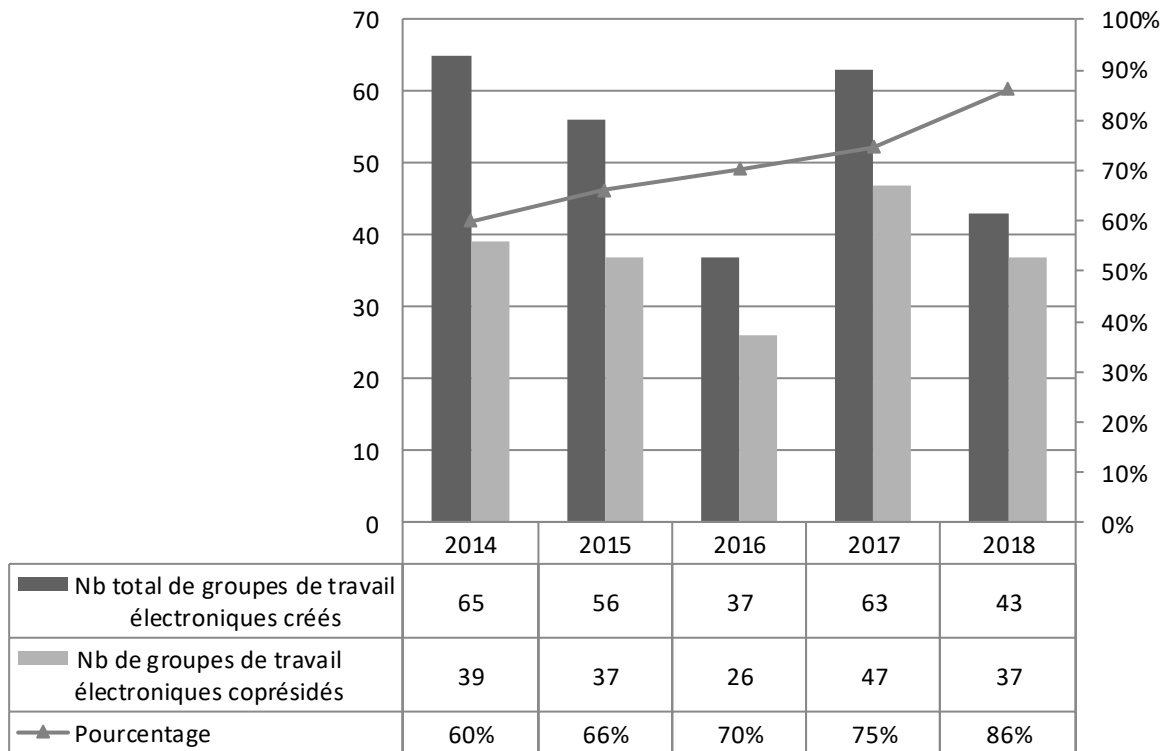
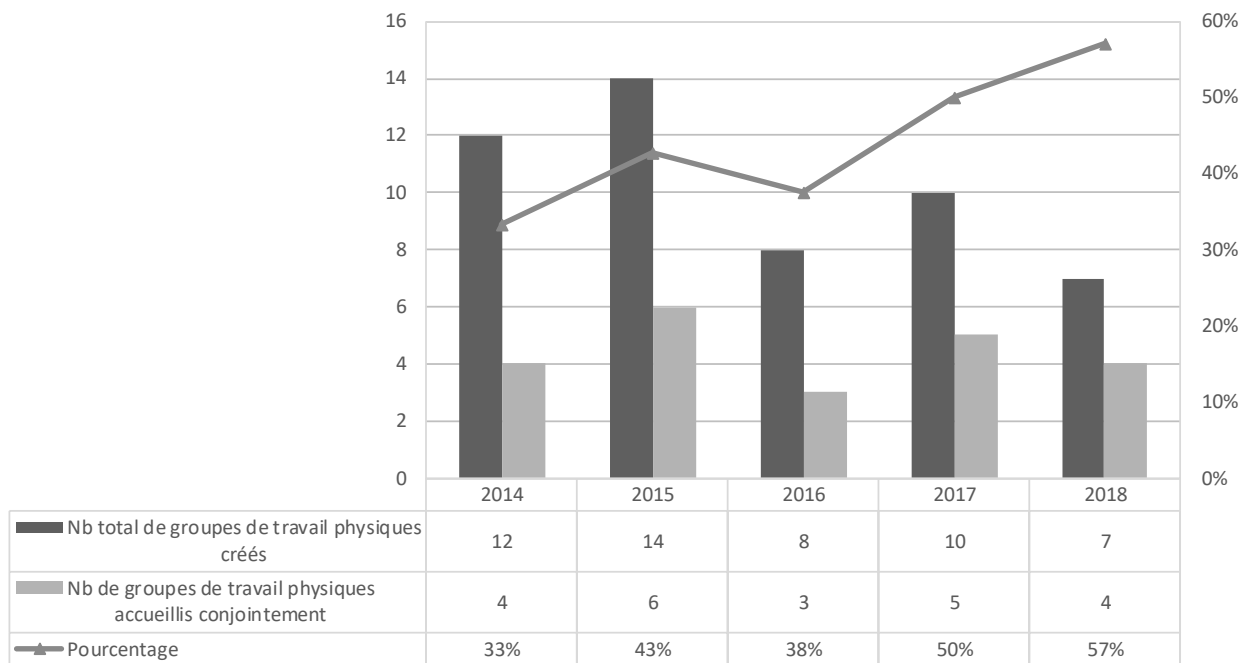
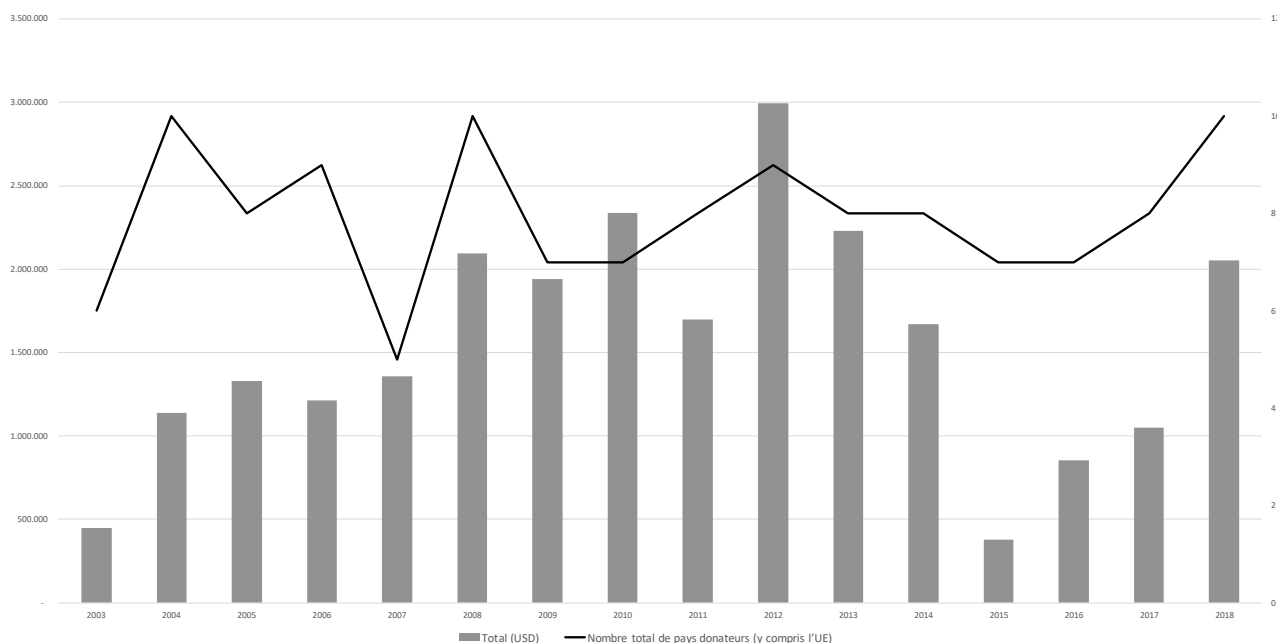


Figure 8. Groupes de travail physiques accueillis conjointement, 2014-2018



Activité 3.1.3

Figure 9. Contributions financières au Fonds fiduciaire du Codex, 2003–2018



* 2004 – 2015: premier Fonds fiduciaire du Codex; 2016 – 2018: deuxième Fonds fiduciaire du Codex

Activité 3.1.5

Tableau 1. Langues utilisées dans les groupes de travail électroniques créés pendant la période 2014–2018

	2014		2015		2016		2017		2018	
	N.bre	En %	N.bre	En %	N.bre	En %	N.bre	En %	N.bre	En %
Groupes de travail électroniques créés	64		56		37		63		43	
Groupes de travail électroniques utilisant l'anglais	64	100	56	100	37	100	61	97	43	100
Groupes de travail électroniques utilisant le français	1	2	5	9	2	5	6	9	10	23
Groupes de travail électroniques utilisant l'espagnol	8	13	8	14	6	16	13	21	2	5
Groupes de travail électroniques utilisant le russe	1	2	/	/	/	/	/	/	/	/
Groupes de travail électroniques utilisant l'arabe	/	/	2	4	/	/	/	/	/	/

Objectif 3.2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables

Un série d'activités de renforcement des capacités sont en cours dans le cadre de l'appui apporté à 11 pays et un projet de groupe au titre du Fonds fiduciaire du Codex (voir CX/CAC 19/42/17 et les documents connexes pour plus de détails).

Le nombre de manifestations organisées en marge des sessions de la Commission et des organes subsidiaires a légèrement diminué en 2018 (18 manifestations en marge de 8 réunions). Ces manifestations ont souvent été utilisées comme des forums pour organiser des activités de formation ou de renforcement des capacités sur des sujets liés à l'ordre du jour de la réunion concernée.

Activité 3.2.1

Le Fonds fiduciaire du Codex a organisé une manifestation parallèle très interactive intitulée « *Renforcement de la participation au Codex – Exemples de pays soutenus par le Fonds fiduciaire du Codex* ». Les pays soutenus depuis le premier cycle de demandes de soutien, ceux travaillant en partenariat avec les pays de projet et les membres du Codex ont parlé de leurs expériences concernant les mesures qui peuvent être prises pour renforcer la participation au Codex.

La FAO met en œuvre un grand nombre de programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments. Voici quelques projets mondiaux ou régionaux qui ont mis l'accent sur le renforcement des structures ou des capacités nationales du Codex:

- Dans le cadre du projet SAFE (Initiative arabe de sécurité sanitaire des aliments pour la facilitation des échanges) financé par le Gouvernement suédois et mis en œuvre par l'ONUDI dans les pays membres de la Ligue des États arabes, la FAO fournit une expertise technique afin de mettre en œuvre le programme de travail de deux résultantes importantes: i) évaluations des systèmes nationaux de contrôle des aliments et ii) renforcement des capacités régionales et nationales de participation au Codex. Le nouvel outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de la FAO et de l'OMS a été utilisé pour piloter une évaluation dans deux pays de la région (Tunisie et Soudan) et valider une approche adaptée à cette région, tout en définissant une terminologie commune relative à la sécurité sanitaire des aliments, permettant ainsi une meilleure communication et une compréhension mutuelle. L'élaboration de directives régionales pour améliorer la participation au Codex (par exemple des procédures de travail pour les points de contact et les comités nationaux du Codex; des procédures de traitement des documents du Codex; une politique nationale de participation au Codex; des critères et des procédures de sélection de la délégation nationale participant aux réunions du Codex; la définition des positions nationales en vue des réunions du Codex (rôles et responsabilités) s'est faite de manière participative et les pays ont bénéficié d'un certain nombre d'ateliers régionaux et sous-régionaux pour renforcer leurs capacités et stimuler la communication régionale.
- Grâce à un financement des États-Unis, des documents d'orientation pratiques et officiels ont été élaborés pour aider au renforcement des programmes nationaux et régionaux de sécurité sanitaire des aliments, et appuyer directement le renforcement progressif des systèmes de contrôle des aliments dans certains pays ciblés d'Afrique et d'Asie grâce à la mise en œuvre de programmes de développement des capacités et au suivi de leur impact. Les activités visaient à: i) apporter des améliorations mesurables à certains systèmes nationaux de contrôle des aliments, grâce à l'utilisation du nouvel outil d'évaluation FAO/OMS des systèmes de contrôle des aliments; ii) élaborer des directives pour aider des régions ou des pays ciblés à identifier les nouveaux risques en matière de sécurité sanitaire des aliments et y répondre; iii) améliorer la gestion de la sécurité sanitaire des aliments dans les filières alimentaires prioritaires en utilisant des normes Codex et des codes de pratique selon les cas; et iv) renforcer l'adoption du cadre d'analyse des risques pour la prise de décisions basées sur des éléments concrets en matière de sécurité sanitaire des aliments.
- Le projet de soutien à l'élaboration et à l'utilisation de normes internationales de sécurité sanitaire des aliments dans les pays de l'ASEAN, financé par le Japon, se poursuit et contribue au renforcement des capacités nationales de participation au Codex.
- Un projet régional vient juste d'être approuvé par le COMESA afin, entre autres objectifs, de renforcer les capacités régionales et nationales (dans des pays pilotes) d'analyse des risques, de manière à élaborer des politiques et à s'entendre sur des normes fondées sur les risques qui ciblent les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments, et à élaborer des procédures de contrôle des importations fondées sur les risques à l'aide des orientations du Codex Alimentarius.

Activité 3.2.3

Tableau 2. Manifestations tenues en marge des réunions du Codex en 2017

Session du Codex	Thème de la manifestation parallèle
Quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la participation au Codex – Exemples de pays soutenus par le Fonds fiduciaire du Codex - 2 (FFC2) • Groupes de discussion réunissant des organisations intergouvernementales sur l'intégrité et l'authenticité des aliments: la marche à suivre • Groupes de discussion réunissant des organisations non gouvernementales sur l'intégrité et l'authenticité des aliments: la marche à suivre • La charge mondiale des maladies d'origine alimentaire: la nécessité de mener des études nationales • Faciliter le commerce: Expériences et enseignements des activités du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce • ePing, le nouveau système d'alerte et de notification SPS&TBT • Le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments • Base scientifique du Codex – liens entre le programme de fourniture d'avis scientifiques FAO/OMS et l'établissement de normes du Codex
Trente-neuvième session du MAS	<ul style="list-style-type: none"> • Application d'échantillonnage
Vingt-quatrième session du RVDF	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments vétérinaires génériques • Communication de données au JECFA • Évaluation de l'exposition à des composés utilisés à la fois comme médicaments vétérinaires et comme pesticides
Cinquantième session du CCPR	<ul style="list-style-type: none"> • Conclusions du troisième Sommet mondial sur les usages mineurs et réflexions pour la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides
Vingt-quatrième session du CCFICS	<ul style="list-style-type: none"> • Certification électronique • Assurance par des tiers • Intégrité et authenticité des aliments
Cinquantième session du CCFH	<ul style="list-style-type: none"> • De la gestion du danger à la gestion du risque, et au-delà
Sixième session du TFAMR	<ul style="list-style-type: none"> • Nutrition animale et stratégies et options d'alimentation visant à réduire l'utilisation des antimicrobiens dans la production animale

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4: METTRE EN ŒUVRE DES SYSTEMES ET DES PRATIQUES DE GESTION DES TACHES QUI SOIENT EFFICIENTS ET EFFICACES**Objectif 4.1: S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel**

Les technologies présentées en 2014 (système d'inscription en ligne, forum de discussion des groupes de travail électroniques, publipostage automatisé) et en 2016 (système de mise en ligne des observations) ont continué d'être utilisées et améliorées tout au long de l'année, comme le montre l'augmentation globale des nombres d'utilisateurs.

Les groupes de travail électroniques continuent de jouer un rôle important dans le processus d'établissement de normes du Codex. En consultation avec les secrétariats des pays hôtes et les membres du Comité exécutif, le Secrétariat du Codex a élaboré un modèle de rapport pour les groupes de travail électroniques afin qu'ils s'en inspirent pour la rédaction de leurs rapports. Ce modèle permettra de mieux axer les rapports sur les questions importantes, ce qui facilitera les discussions au niveau des comités. En outre, les points de contact du Codex ont reçu une formation sur l'utilisation et le suivi du forum de discussion en ligne des groupes de travail électroniques, dans le cadre des six ateliers régionaux qui ont été organisés en 2018. Les participants ont mis en commun de précieux enseignements sur les obstacles empêchant une participation plus active.

En juillet 2018, une session supplémentaire (soixante-seizième) du Comité exécutif s'est tenue à la suite de la quarantième et unième session de la Commission du Codex, permettant au Comité exécutif d'exercer pleinement son rôle stratégique et consultatif, et de débattre de questions dont l'examen avait été reporté avec l'objectif essentiel d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Commission du Codex Alimentarius.

Tous les autres organes subsidiaires de la Commission ont continué de recenser les problèmes potentiels posés par les travaux d'établissement de normes et d'y apporter des solutions en tirant le meilleur parti des groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et des ateliers. Les comités ont en outre fait différents efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations soient communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le mentorat, en formant les délégués qui participent aux réunions pour la première fois, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et d'obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et

en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint.

En outre, le Secrétariat du Codex a organisé un atelier pour les secrétariats des pays hôtes, qui a eu lieu en février 2018 à Paris (France), afin qu'ils échangent leurs expériences. L'objectif de cet atelier était d'harmoniser les procédures de travail et d'améliorer la collaboration avec le Secrétariat du Codex, sur les thèmes de: i) l'accueil conjoint; ii) des outils électroniques du Codex; et iii) des traductions et des services d'interprétation.

Tous les comités du Codex s'efforcent de réunir les groupes de travail physiques en marge des réunions des comités, à moins qu'il en soit décidé autrement pour des motifs précis. En 2018, les sessions de tous les groupes de travail électroniques (7 au total) se sont tenues en marge des sessions de chaque comité. L'unique groupe de travail entre les sessions, créé par le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires à sa vingt-troisième session, a expérimenté avec succès l'organisation d'un webinaire pour permettre la participation de tous. À sa vingt-quatrième session, le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires a recommandé que la future utilisation de webinaraires ou de technologies similaires soit examinée, au cas par cas, par les organes subsidiaires du Codex lors de la création des groupes de travail physiques.

Le pourcentage global de documents de travail distribués dans les délais a diminué en 2018. Sur un total de 460 documents de travail rédigés dans trois langues (anglais/français/espagnol) et publiés en 2018, 136 ont été distribués au moins deux mois avant la session de chaque comité, soit seulement 30 pour cent (3 pour cent de moins qu'en 2017).

En ce qui concerne la rapidité d'élaboration et de révision des normes, 84 pour cent des normes adoptées entre 2009 et 2018 ont été élaborées en l'espace de cinq ans.

Activité 4.1.1

Élaboration et révision en temps opportun des normes du Codex

Le Secrétariat suit chaque année le temps nécessaire pour l'établissement ou la révision des normes du Codex afin de compléter le suivi de l'activité 4.1.1. Cette section présente l'analyse du temps écoulé entre l'approbation d'un nouveau travail portant sur une norme et son adoption finale. Étant donné que le Codex a commencé à utiliser des numéros de travail en 2004 (vingt-septième session de sa Commission), l'analyse est limitée à la période entre 2004 et 2018. L'analyse n'a pas porté sur les documents sans numéro de travail, par exemple les modifications et les travaux en continu⁹. Les limitations supplémentaires de cette analyse sont présentées dans le document CX/EXEC 16/71/5.

2018

À la quarante et unième session de la Commission du Codex, neuf éléments dotés d'un numéro de travail ont été adoptés comme textes définitifs. Huit ont été adoptés dans un délai de cinq ans, soit 87 pour cent. Le seul document dont la finalisation a duré plus de cinq ans (précisément 15 ans) est la Révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale CXM 4-1989 (Type 04: Fruits à coque, graines et sèves, Type 05: Herbes et épices).

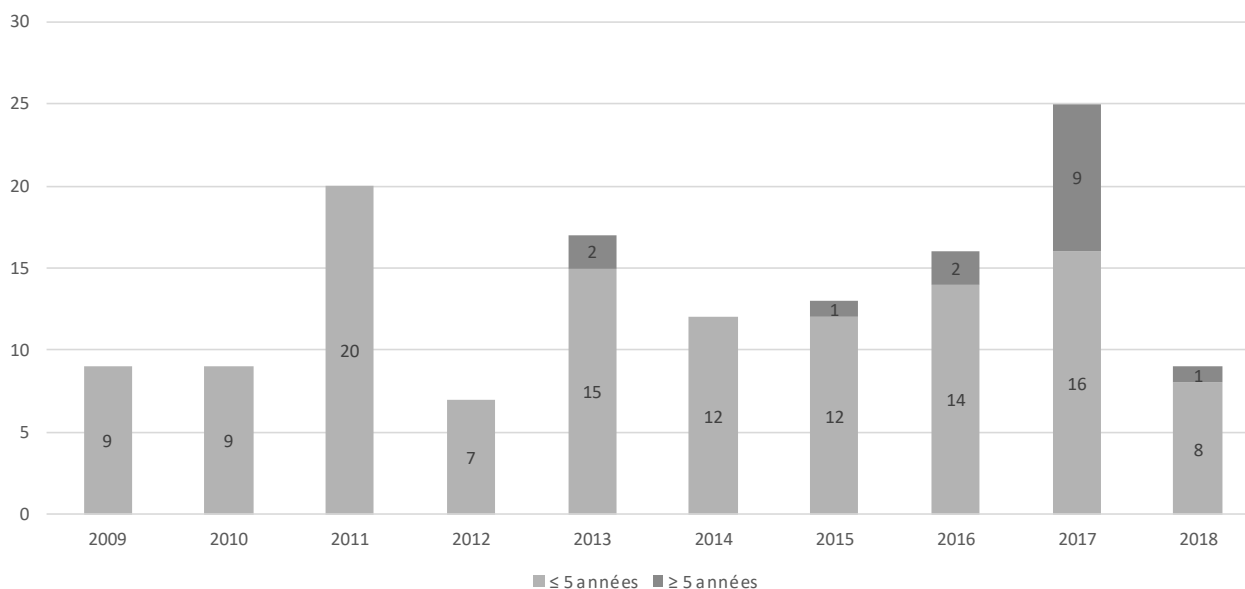
2004-2018

De 2004 à 2018, un total de 187 nouveaux éléments dotés de numéros de travail ont été approuvés. 159 sur 187 ont été adoptés comme textes définitifs en 2018. La grande majorité des textes définitifs (soit 84 pour cent) a été adoptée en 5 ans.

La figure ci-dessous présente le nombre de normes et de révisions adoptées entre 2009 et 2018 (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de 2004, si bien que tous les travaux adoptés en 2009 ont été, par définition, élaborés en moins de cinq ans). Elle précise aussi le nombre d'établissements et de révisions de normes dont l'adoption finale a requis moins de cinq ans ou plus.

⁹ Les travaux en cours (y compris ceux transférés dans des travaux en cours) ont été exclus de l'étude, quel que soit le numéro de travail attribué.

Figure 10: Durée de l'établissement ou de la révision des normes du Codex, 2009–2018



Activité 4.1.3

Au début de l'année 2019, le forum de discussion des groupes de discussion électroniques comptait environ 3 400 inscrits, ce qui constitue une augmentation de plus de 1 400 utilisateurs par rapport à 2017.

Cette augmentation est due en partie aux six ateliers sur les outils en ligne du Codex qui ont été organisés en 2018 (Kenya, Sénégal, Paraguay, Inde, Vanuatu, Kazakhstan) et lors desquels les points de contact du Codex ont reçu une formation sur l'utilisation et le suivi de ce forum. Certains des participants à ces ateliers n'avaient jamais utilisé le forum auparavant et s'y sont inscrits pendant la formation. L'encadré ci-dessous présente les principaux enseignements tirés sur les groupes de travail électroniques par les participants aux ateliers.

Encadré 1: Enseignements tirés sur les groupes de travail électroniques par les participants aux ateliers organisés en 2018

- ❖ Il est nécessaire de mieux informer sur le fait que la participation aux activités du Codex va au-delà de la préparation et de la participation aux réunions physiques.
- ❖ Après la hiérarchisation des questions nationales de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, un débat ouvert à tous doit avoir lieu pour prendre la décision de participer ou non à un groupe de travail électronique, car la participation à tous les groupes n'est pas réaliste. Ce débat doit être alimenté par le point de contact du pays et prendre en compte ses possibilités.
- ❖ Le point de contact est le seul utilisateur d'un État membre qui peut autoriser la participation de tout autre ressortissant de ce pays (par exemple un expert ou le représentant d'une organisation) au forum de discussion des groupes de travail électroniques.
- ❖ Tous les utilisateurs doivent prendre le temps nécessaire pour se familiariser avec le forum de discussion et être suffisamment à l'aise pour publier des contributions.
- ❖ Chaque fois qu'il y a un changement de personnel au niveau du point de contact, le Secrétariat du Codex doit en être informé et la formation que reçoit la personne recrutée doit comporter une présentation du forum de discussion.
- ❖ La connexion Internet reste problématique, en particulier dans certaines zones d'Amérique latine et des Caraïbes.

Le nouveau Système de mise en ligne des observations a été lancé à la trente-neuvième session de la Commission (2016). Début 2019, le système comptait 438 utilisateurs inscrits, y compris tous les points de contact du Codex. Cinquante-sept lettres circulaires ont été diffusées par le système en 2018. En moyenne, 33 pour cent des membres qui ont répondu aux demandes d'observations étaient des pays en développement.

Activité 4.1.4

Distribution dans les délais des documents de travail

Cette section présente une analyse de la distribution des documents de travail en anglais, espagnol et

français¹⁰ élaborés à l'intention des réunions de la Commission et des comités tenues entre 2014 et 2018. Cette analyse ne porte pas sur les lettres d'invitation, les ordres du jour provisoires, les lettres circulaires, les additifs, les autres observations, notamment les réponses aux lettres circulaires, et les documents d'information¹¹. En outre, les documents de travail non diffusés n'ont pas été pris en compte dans l'analyse.

Le tableau 3 présente le nombre de documents de travail qui ont été diffusés au moins deux mois avant la session du comité concerné et le pourcentage correspondant du total des documents de travail analysés.

Tableau 3: Pourcentage des documents de travail distribués dans les délais par langue, 2014–2018

Année	Nombre total de documents de travail distribués dans les délais (pourcentage du nombre total de documents de travail)	Anglais	Français	Espagnol
2014	101 (22%)	53 (32%)	22 (16%)	26 (17%)
2015	129 (30%)	59 (40%)	39 (26%)	31 (23%)
2016	119 (28%)	63 (39%)	27 (21%)	29 (21%)
2017	140 (33%)	63 (41%)	39 (28%)	38 (32%)
2018	88 (26%)	37 (33%)	25 (22%)	26 (23%)

En 2018, la rapidité de la distribution des documents de travail a diminué de 7 pour cent par rapport à 2017.

Objectif 4.2: Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes

Le Secrétariat du Codex a diffusé un guide à l'intention des présidents qui sera en évolution constante et stimulera les échanges entre les présidents, les secrétariats et d'autres personnes participant à la préparation et à l'organisation des sessions du Codex. Il pourrait également aider à promouvoir les bonnes pratiques et des approches cohérentes entre les différents comités pour traiter des situations et des problèmes similaires.

¹⁰ Arabe, chinois, russe, les documents en langue originale ne sont pas pris en compte (ceux qui sont élaborés pour une seule langue sont comptabilisés comme rédigés uniquement en langue originale)

¹¹ Paragraphe 5, CAC/37 CRD/5